

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**

**Objet : Accord de principe pour engager un PACTE TERRITORIAL à l'échelle du Pays.**

*Délibération N° 2024-11-17*

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de La Chapelle de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 12 novembre 2024

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 75 membres sur 112

**Présents :** M. ALAPETITE Claude, M. BAUDRY Gérard, M. BEGAT Julien, Mme BERGUA Catherine, Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURY Alexis, M. BRE Laurent, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, M. CHAMPEAU Francis, M. CHARASSON Patrick, M. CHERAMY Pascal (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUDON Daniel, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGAY Jean-Michel, M. DEGUET Rémy, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DEMOCRATE Hervé, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DEVAUX Samuel, M. DORADOUX Jean-Luc (suppléant), M. DOUET Patrice, Mme ELION Virginie, M. FLEURY Didier, M. FORGET Joseph, M. GAUTRON Guy, M. GENICHON René, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, Mme JACQUET Christel (suppléante), M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, Mme LABESSE Elisabeth, M. LABRUNE Mathieu, M. LACOU Serge, M. LAFONT Jean-Marc, Mme LAMY Claudine (suppléante), Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MATHEY Jean-Luc, Mme MELIN Bénédicte, M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. NICOLET Jean-Pierre, M. NONIN Patrick, Mme PEDARD Isabelle (suppléante), Mme PENOT Mélissa (suppléante), M. PELLETIER Philippe, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. RABILLE Franck, M. ROUET Serge, Mme ROUILLARD Maryse, M. ROUTET Philippe, M. SACHET Bertrand, Mme SAUVARD Christine, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. SIMON Bruno, M. TEMPLIER Dominique, M. VIAUD Philippe, M. WEINLING Eric, M. YVERNAULT Dominique, M. YVERNAULT Philippe.

**Excusés :** M. BELLET Alain, M. BERDUCAT Cédric, M. BERTRAND Philippe, Mme BIGRAT Chantale, M. BOURDEAU Jean-Marie, Mme BRUNET Charline, Mme CHAGNON Josette, M. COUTURIER Pascal, M. DEVISSCHER Thomas, M. DIMEGLIO Rémi, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. GENICHON Sébastien, Mme GERBIER Agnès, Mme GLEN Stéphanie, M. GUENIN Didier, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, M. MAILLIEN Bernard, Mme MALASSENET Christine, Mme MALCURAT Patricia, M. MARATHON Jean-Paul, M. MONTINTIN Christian, M. PATRIGEON Philippe, Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBERT Christian, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUTET Carine, M. ROY Jean-François, M. SALMON Michel, Mme VILCHES-PARDO Patricia.

**Nombre de pouvoirs : 4** – M. COUTURIER Pascal a donné pouvoir à M. BONNIN Jean-Michel, M. DIMEGLIO Rémi a donné pouvoir à M. DAUDON Daniel, M. PATRIGEON Philippe a donné pouvoir à Mme PILLET Michelle, Mme PION Angélique a donné pouvoir à M. DAUGERON François.

**Secrétaire de séance :** Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH), L.321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu la compétence transférée par les collectivités locales au syndicat de Pays qui permet de signer un PACTE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20241126-2024-11-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2024  
Publication : 02/12/2024

Vu les documents stratégiques éventuels de la Commission Locale reliés au PACTE,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et le code de l'énergie,

Vu la délibération n°2024-06 du Conseil d'administration de l'Anah du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du pacte territorial France Renov',

Vu la délibération N°2023-02-02 du Syndicat Mixte du Pays de la Châtre en Berry approuvant l'engagement d'une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat et de la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en externe par un prestataire spécialisé en vue d'établir le programme d'actions de cette nouvelle opération

Vu la délibération N°2023-12-022 du Syndicat mixte du Pays de La Châtre en Berry approuvant l'engagement de cette nouvelle opération d'amélioration de l'habitat sur la période 2025-2029

Le Président indique que l'OPAH du Pays arrive à son échéance. Compte tenu des besoins importants en termes d'amélioration des logements identifiés sur le territoire, il propose que le Pays s'engage au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans un PACTE TERRITORIAL qui sera délibéré au plus tard le 31 mars 2025 et signé avant le 30 juin 2025.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'intention d'engager un PACTE TERRITORIAL à l'échelle du territoire du Pays de La Châtre en Berry au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 5 ans, qui sera délibéré au plus tard le 31 mars 2025 et signé avant le 30 juin 2025.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires et à engager toutes les démarches nécessaires à l'engagement d'un PACTE TERRITORIAL.
- **MANDATE** le Président pour engager notamment les démarches suivantes :
  - Procéder à une consultation de marchés pour les missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage « Ma PrimeAdapt' » et « Ma Prime logement décent »,
  - Contractualiser avec l'ADIL 36 pour accompagner le Pays dans les missions des Volets « dynamique territoriale » et « Information-Conseil-Orientation ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
François DAUGERON

La secrétaire de séance,  
Nicole D'HOOGHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20241126-2024-11-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2024  
Publication : 02/12/2024